



INSTRUCTIONS DE COURSE

57e Course Croisière EDHEC

Grade : 4, et grade 3 pour les finales ORIS

Dates complètes : du 05 au 12 avril 2025 **Lieu** : Le Crouesty Arzon

Autorité Organisatrice : Course Croisière EDHEC

Avec le support de la FFVoile et Yacht Club Crouesty Arzon

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
Coucher du soleil : 20 h 53 et du lever du soleil 07 h 32. (Pour la durée de l'épreuve)
- 1.4 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra
- 1.5 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dématérialisé <https://cce.fr/la-course/>.
- 3.2 Le PC course est situé au bureau du YCCA. Téléphone 07.87.81.27.96
Email bournot.eric@gmail.com.
- 3.3 Sur l'eau, les comités de course ont l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur les canaux VHF suivants :
Rond Monotype FRAIKIN : **72** Rond Osiris : **77**
- 3.4 Le jury communiquera sur le lien suivant :
<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Course%20Croisi%C3%A8re%20Edhec%202025>
- 3.5 Un groupe whatsapp est créé pour toutes échanges d'information entre la DC et les concurrents. Celui-ci ne remplace en aucun cas le tableau officiel. QR Code ci-dessous.



4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation. Pour les finales, les balises fournies par l'AO devront être placées suivant les instructions données, sans gêner leurs fonctionnements. RCV 56.3

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant la capitainerie.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon Vert avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 60 minutes après l'envoi du pavillon Vert. En l'absence de pavillon Vert, les bateaux doivent rester à leur emplacement.
- 5.4 [DP] Au retour des courses, les bateaux ne doivent pas quitter leur emplacement.

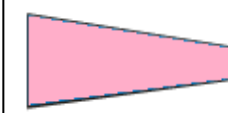
6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

DATES	HORAIRES	PROGRAMMES		
Samedi 05 Avril	09h00 à 18h00	Accueil et confirmation des inscriptions Contrôles de jauge visites de sécurité et pesées des équipages pour les classes concernées		
Dimanche 06 Avril	09h00 à 12h00	Accueil et confirmation des inscriptions Contrôles de jauge visites de sécurité et pesées des équipages pour les classes concernées		
	12h30	Briefing skippers OBLIGATOIRE*[DP]		
	14h00	1er Signal d'Avertissement Course d'entrainement Tous Groupes	Nbre de Courses	
			Monotype	Osiris
Du Lundi 07 Avril au Vendredi 11 Avril	09h00	Briefing skippers OBLIGATOIRE*[DP]		
	11h00	1er Signal d'Avertissement Tous Groupes	3	2
Vendredi 11 Avril	avant 23h00	Publication des équipages sélectionnés pour les Finales		
Samedi 12 Avril	09h00	Briefing skippers OBLIGATOIRE*[DP]		
	10h30	1er Signal d'Avertissement des Finales		
	16h00	Cérémonie de Proclamation des résultats de tous les Groupes et Clôture de la CCE57		

- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. **PAVILLONS DE CLASSE**
Les pavillons de classe sont :

GROUPES	DEFINITION DES BATEAUX	FLAMMES ou PAVILLONS	
GROUPE OH A	Bateaux homologués et armés pour la réglementation en vigueur et d'un coefficient OH commun aux bateaux Bénéteau First 31.7	FLAMME JAUNE	
GROUPE OH B	Bateaux homologués et armés pour la réglementation en vigueur et d'un coefficient OH inférieur à une limite qui sera définie par avenant après la clôture des inscriptions	FLAMME ROSE	
GROUPE OH C	Bateaux homologués et armés pour la réglementation en vigueur et d'un coefficient OH supérieur à une limite qui sera définie par avenant après la clôture des inscriptions	FLAMME BLEUE	
CLASSE GRAND SURPRISE	Monotypes GRAND SURPRISE homologués et armés pour la réglementation en vigueur	PAVILLON DE CLASSE	
CLASSE J 80	Monotypes J 80 homologués et armés pour la réglementation en vigueur	PAVILLON DE CLASSE	

8. **ZONES DE COURSE**

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe 1**.

9. **LES PARCOURS**

9.1 [NP] Les parcours sont décrits en **Annexe 2** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 [NP] Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **Annexe 2**.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **Annexe 2**.

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **Annexe 3** (ceci modifie la RCV 32).

9.6 **Parcours réduit et modification de parcours.**

En cas de parcours réduit, un bateau du comité enverra le pavillon S et les flammes ou pavillons des groupes concernés, en accord avec la RCV 32.1. Les bateaux n'appartenant pas aux groupes concernés devront poursuivre le parcours.

Un bateau du comité arborant le pavillon "O" et des flammes de groupes, signifie qu'après le passage de cette marque, les bateaux des groupes concernés devront rejoindre directement la ligne d'arrivée, en respectant si nécessaire l'IC 11 (zones qui sont des obstacles)

Les bateaux n'appartenant pas aux groupes concernés devront poursuivre le parcours.

9.7 Si une marque de porte manque, il faudra laisser la marque restante à bâbord.



10. MARQUES

10.1 Les marques sont décrites en Annexe 2.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe 1**

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 [NP] Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72 (Monotype) ou 77 (Osiris). Ceci au plus tôt une minute après le signal de départ.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine. Si la bouée 1 est modifiée, la bouée 2 ne sera pas remouillée

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour. (voir Annexes SD et UF).

15.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15.3 Jugement sur l'eau : le Jury sera présent sur l'eau et pourra intervenir selon les modalités suivantes

-pour les phases qualificatives, application de l'annexe Semi Direct, qui sera publiée au tableau officiel. La version en vigueur est disponible sur le site de la FFVoile à l'adresse suivante :

<https://arbitrage.ffvoile.fr/media/fbyoncms/annexe-sd-janv-25.docx>

-pour les finales, application de l'ANNEXE UF qui sera publiée au tableau officiel et consultable sur le lien ci-dessous.

<https://arbitrage.ffvoile.fr/media/e31frflo/annexe-uf-2021.docx>

15.4 Pour l'application de la RCV 44.1, une infraction à la partie B de la section II du RIPAM, dans un incident entre concurrents devra être considérée comme une infraction au chapitre 2 (ceci modifie RCV 44.1)

15.5 L'annexe T Conciliation pourra s'appliquer pendant la phase qualificative.



16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR :	Temps Cible (en minutes)
Parcours construits monotypes	30 minutes après l'arrivée du premier du groupe concerné, ayant effectué le parcours et fini	60
Parcours construits OH	30 minutes après l'arrivée du quatrième du groupe concerné, ayant effectué le parcours et fini	60
Parcours côtier Monotypes	3 minutes par mille après l'arrivée du premier du groupe concerné, ayant effectué le parcours et fini	Sans
Parcours côtier OH	3 minutes par mille après l'arrivée du quatrième du groupe concerné, ayant effectué le parcours et fini (distance en mille indicative portée sur les descriptions de parcours)	Sans

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite pour finir seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.4(b)(1)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information. Le tableau officiel du jury est le :

<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Course%20Croisi%C3%A8re%20Edhec%202025>

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la salle Milles Sabord.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au bureau **Milles Sabord**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Les intentions de réclamer du comité seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 60.2(a)(2).

17.5 Le vendredi 11 avril, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

a). dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille

b). pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation, pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie les règles 61.2 et 63.7.

18. CLASSEMENT

18.1 Quatre (4) courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 4 courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 20h00 le 06/04/2025, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le



départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour de course.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] La liste de déclaration d'équipage journalier remise lors de l'inscription fait office d'émargement départ pour chaque jour. C'est un **engagement** du skipper du bateau. Un contrôle sera effectué chaque matin de façon aléatoire sur les pontons avant le départ des flottes. Chaque équipage pourra demander le changement d'équipier par une demande écrite au moment du briefing auprès de la Direction de Course.

Un changement non déclaré, constaté au moment du contrôle avant le départ des pontons sera pénalisé sans instruction de 50 % des inscrits du groupe pour toutes les courses du jour. Le bateau devra toutefois se mettre en règle en rédigeant une demande de changement.

L'émargement retour sera effectué par l'ordre d'arrivée.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72 (Monotype) 77 (Osiris).

19.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.5 [DP][NP] En aucun cas les bateaux ne doivent régater avec l'ancre à poste à l'étrave. Les bateaux avec Delphinières doivent faire en sorte de ranger l'ancre dans la baille de mouillage.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable de la Direction de Course.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou de la Direction de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.



Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25 EMBARCATIONS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Les appareils de respiration sous-marine et les housses sous-marines de protection ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité de quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la dernière course de l'épreuve.

28. PRIX

Le Trophée des groupes Osiris sera attribué au bateau totalisant le minimum de points à l'issue de l'épreuve. Un classement 100% Etudiants sera décerné, ainsi qu'un classement scratch.

Le nombre de points sera pondéré par un coefficient K ($K = P / I$)

P = total des points obtenus par le bateau à l'issue de la CCE 57

I = nombre d'inscrits dans le groupe du bateau

La remise des prix des classements CCE 57, Grand Surprise, J80, First 31.7 et Groupes Osiris aura lieu le samedi 12 Avril à partir de 16h.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course Rond Monotype FRAIKIN : Olivier DE TURCKHEIM

Président-e du comité de course Rond Osiris: Michel LE MER

Président-e du comité technique: Gilles MARTIN

Président-e du jury: Remy LAURENT

Directeur de Course : Eric BOURNOT

Commissaire aux résultats : Marine PAOLI

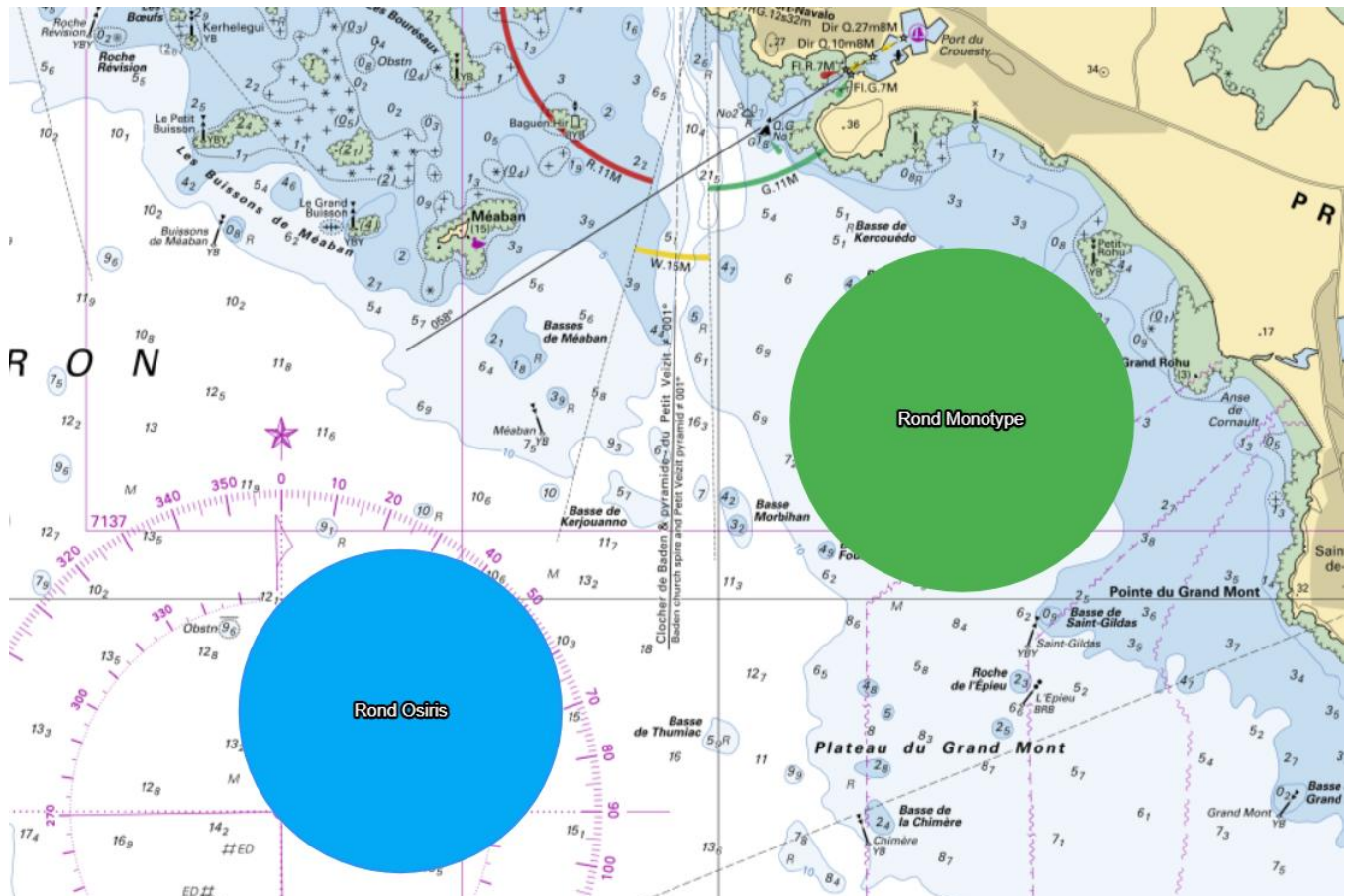


ANNEXE 1

ZONES DE COURSE

Rond Monotype FRAIKIN : 47° 30.8643' N, 2° 53.3252' W

Rond Osiris : 47 29.4894' N, 2° 57.2226' W



ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Ceci concerne les parcours côtiers passant à proximité du Rocher de la Vieille (devant Houat) (comme marque de parcours ou pas).

Zone interdite à la navigation :

Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47° 25.2094' N, 2° 56.3551' W
- Bouée Cardinale Est : 47° 25.0979' N, 2° 56.0379' W
- Bouée Spéciale : 47° 24.6518' N, 2° 56.8289' W
- Bouée Spéciale : 47° 24.5264' N, 2° 56.5199' W



Instructions de course CCE 57



ANNEXE 2

A) PARCOURS CONSTRUITS

PARCOURS CONSTRUITS sur ROND OSIRIS :

Marques de parcours : 1,2,3, Porte 3 : Bouée cylindrique ORANGE

Marque de changement de parcours : Bouée cylindrique VERTE

Marque de départ : Mât du bateau viseur arborant un pavillon ORANGE

Marque d'arrivée : Bouée conique BLANCHE

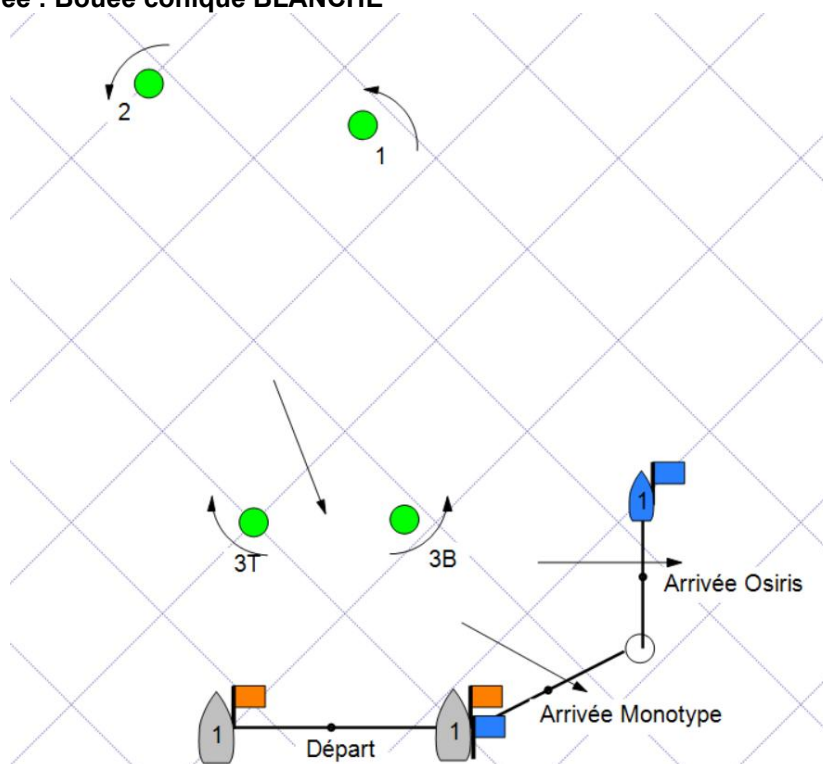
PARCOURS CONSTRUITS sur ROND MONOTYPES FRAIKIN:

Marques de parcours : 1,2,3, Porte 3: Bouée cylindrique VERTE

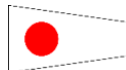
Marque de changement de parcours : Bouée cylindrique ORANGE

Marque de départ : Mât du bateau viseur arborant un pavillon ORANGE

Marque d'arrivée : Bouée conique BLANCHE



Flamme Numérique 1: Départ – 1 - 2 – Porte 3 – Arrivée (Osiris ou Monotype)



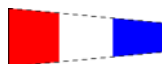
Flamme Numérique 2: Départ – 1 - 2 – Porte 3 – 1 – 2 Porte 3 - Arrivée (Osiris ou Monotype)



Bouées 1 et 2 à laisser à Bâbord

B) PARCOURS CÔTIERS

Les schémas sont donnés à titre indicatif et ne remplacent en aucun cas la consultation des cartes marines. Ceci ne peut donner lieu à demande de réparation.

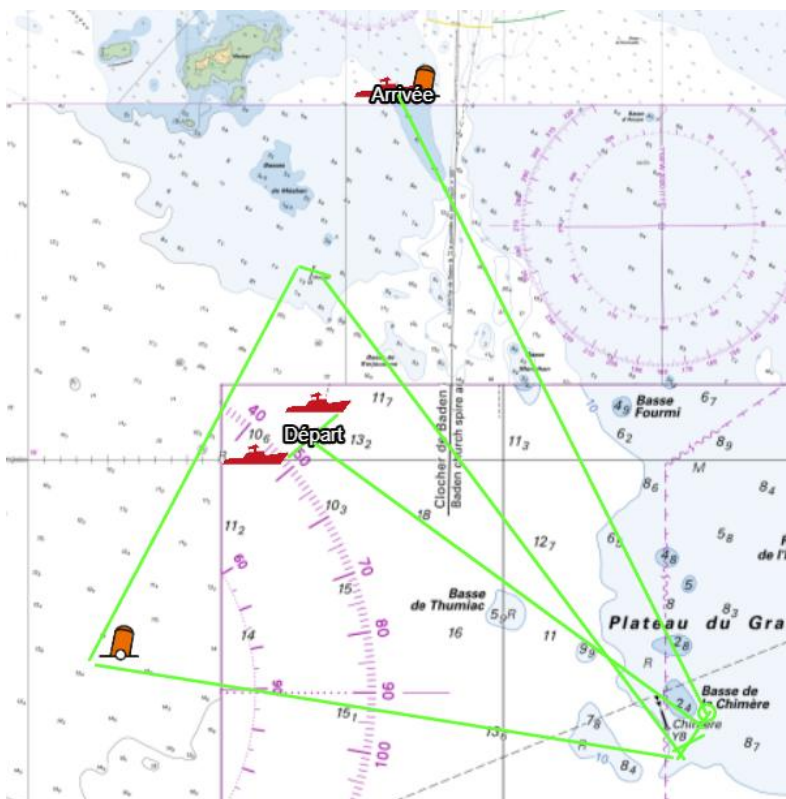


PARCOURS N° 3 DIST. 10MN (Flamme Numérique 3)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Sud de Meaban	Comité / Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Babord
2	BOUEE	47° 29.1700' N, 2° 57.4200' W	Gonflable	Contourner	Babord
3	LA CHIMERE *	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Babord
4	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Tribord
	Arrivée Le Crouesty	Sud immédiat du chenal	Comité / Bouée		
* bouée de réduction, modification, pointage officiel					





PARCOURS N° 4 DIST. 14MN (Flamme Numérique 4)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Sud de Meaban	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Tribord
2	BOUEE	47° 29.1700' N, 2° 57.4200' W	Gonflable	Contourner	Tribord
3	SUD MEABAN*	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Tribord
4	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Babord
	Arrivée Le Crouesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		
* bouée de réduction, modification, pointage officiel					



PARCOURS N° 5 DIST. 15 MN (Flamme 5)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Sud de Meaban	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card Sud	Contourner	Tribord
2	LA RECHERCHE	47° 25.5700' N, 2° 50.3911' W	Card Ouest	Contourner	Tribord
3	LA VIEILLE	47° 24.1987' N, 2° 56.9092' W	Roches	Laisser	Babord
	Arrivée Houat	Est immédiat ER YOC'H	Comité /Bouée		



PARCOURS N° 6 DIST. 18 MN (Flamme6)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Est immédiat ER YOC'H	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA RECHERCHE	47° 25.5700' N, 2° 50.3911' W	Card Ouest	Contourner	Tribord
2	LOCMARIAQUER	47° 25.8157' N, 2° 47.4008' W	Danger Isolé	Contourner	Babord
3	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card.Sud	Laisser	Tribord
4	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card.Sud	Contourner	Tribord
	Arrivée Le Crouesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		



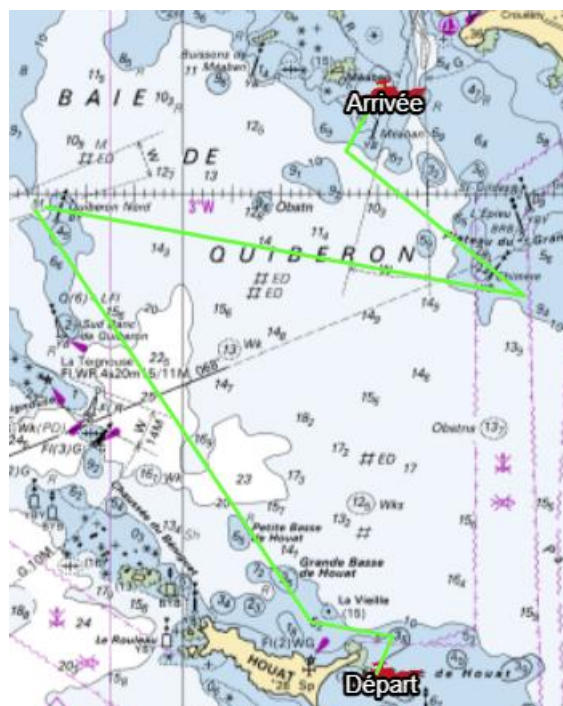


PARCOURS N° 7 DIST. 16 MN (Flamme 7)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Est immédiat ER YOC'H	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA VIEILLE	47° 24.1987' N, 2° 56.9092' W	Roches	Laisser	Tribord
2	NORD QUIBERON*	47° 29.6524' N, 3° 02.5764' W	Card Nord	Contourner	Tribord
3	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Babord
	Arrivée Le Crouesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		



PARCOURS N° 8 DIST. 20 MN (Flamme 8)					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Est immédiat ER YOC'H	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA VIEILLE	47° 24.1987' N, 2° 56.9092' W	Roches	Laisser	Tribord
2	NORD QUIBERON*	47° 29.6524' N, 3° 02.5764' W	Card Nord	Contourner	Tribord
3	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card.Sud	Laisser	Babord
4	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card.Sud	Contourner	Tribord
	Arrivée Le Crouesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		





PARCOURS N° 9 DIST. 18 MN Flamme Numérique 9					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Sud de Meaban	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	NORD QUIBERON	47° 29.6524' N, 3° 02.5764' W	Card Nord	Contourner	Babord
2	SUD QUIBERON	47° 28.0536' N, 3° 02.3605' W	Card Sud	Contourner	Babord
3	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card.Sud	Contourner	Babord
4	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Babord
	Arrivée Le Crouesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		





PARCOURS N° 10 DIST. 18 MN Flamme Numérique 10					
N°	Marque	Lat. / Long.	Type		Coté requis
	DEPART	Sud de Meaban	Comité /Bouée	IC 12.1	
	BOUEE DE DEGAGEMENT EVENTUELLE		Gonflable		
1	LA CHIMERE	47° 28.8580' N, 2° 53.9621' W	Card.Sud	Contourner	Tribord
2	SUD QUIBERON	47° 28.0536' N, 3° 02.3605' W	Card Sud	Contourner	Tribord
3	NORD QUIBERON	47° 29.6524' N, 3° 02.5764' W	Card Nord	Contourner	Tribord
4	SUD MEABAN	47° 30.7780' N, 2° 56.2234' W	Card Sud	Contourner	Babord
	Arrivée Le Croesty	Sud immédiat du chenal	Comité /Bouée		



ANNEXE 3 POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

LA CHIMERE LOCMARIAQUER NORD QUIBERON SUD QUIBERON LA RECHERCHE

